

Déclaration préalable

Dans un contexte de stagnation de la rémunération des agentes et agents public, la mise en place de négociations sociales semble marquer un contrepoint à l'annonce du gel du point d'indice pendant l'ensemble du quinquennat Macron.

De telles négociations interviennent alors que la DGCCRF subit depuis des années des baisses d'effectifs, et les conséquences de l'interministérialité comme les mutualisations voulues par la Direction Générale.

solidaires ccrf & scl tient à cette occasion à rappeler son revendicatif en matière de carrières et de rémunérations :

- ⇒ Une revalorisation de toutes les carrières C, B et A, sur des bases radicalement différentes de celles prônées par la Fonction Publique, et notamment une accélération de la cadence d'avancement d'échelon pour les agent·es en début de carrière,
- ⇒ Un système de rémunération non lié à des logiques d'objectifs ou de performance individuelle,
- ⇒ L'abandon de toute modulation des traitements et du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), synonyme d'opacité et d'injustice, voire de discrimination au détriment de la cohésion entre collègues.
- ⇒ La stricte linéarité de carrière pour tous les agent·es,
- ⇒ Que les promotions au choix inter-catégorielles se fassent sur place et sans condition.
- ⇒ La revalorisation de toutes les grilles indiciaires à hauteur de 60 points d'indice,
- ⇒ Un encadrement des rémunérations dans une échelle 1 à 5,
- ⇒ La prise en compte de la totalité des primes pour le calcul de la retraite,
- ⇒ Une refonte totale des grilles indiciaires avec création d'un grade unique dans chacune des catégories, permettant ainsi, une linéarité de carrière, une meilleure lisibilité, et de surcroît une simplification de la gestion par l'administration.
- ⇒ Que suite à l'absence de recrutements en catégorie B depuis quelques années à la DGCCRF, la mise en place de plans de qualification pour redonner des perspectives de carrière aux collègues C et B et ainsi les faire accéder aux catégories supérieures.

solidaires rejette toute notion de mérite individuel et le classement discrétionnaire et obscur des agent·es par la hiérarchie.

solidaires revendique également des recrutements pour les catégories C et B. Les collègues appartenant à ces catégories étant indispensables au bon fonctionnement des services !

Dans ce cadre, les négociations actuelles, entamées juste avant la campagne présidentielle, ne permettront pas de répondre à l'ensemble de ce revendicatif, mais **solidaires** y participera néanmoins avec un double objectif :

- L'ensemble des collègues contribuent à la réalisation des missions de la DGCCRF et doivent donc bénéficier de mesures sans qu'il soit tenu compte des fonctions occupées ou de l'engagement professionnel.
- Ce sont les collègues qui gagnent le moins, qui doivent en bénéficier le plus.

Concernant les thèmes abordés, un certain nombre de revendications de **Solidaires** entrent dans le champ de la négociation :

- Pas de mise en place du RIFSEEP ou de ses dérivés, ou de prise en compte des missions ni du bon vouloir des hiérarchies locales (le soi-disant engagement professionnel).
- Alignement de l'IMT sur le taux DGFIP.
- Si la suppression de l'IFDD était validée, cela doit passer par un alignement a minima par le haut, sur le régime sédentaire, sans qu'il y ait de perte de rémunération pour les collègues, en prenant en compte les charges sociales et les prélèvements fiscaux dont les IFDD sont exonérées.
- La revalorisation du régime indemnitaire des stagiaires.
- La mise en place de mesures pour la promotion des collègues de catégories C.
- La mise en place de mesures pour améliorer les carrières des collègues de catégories B.
- La mise en place d'un réel grade de débouché pour les inspecteurs et inspectrices.

Concernant la méthode, un certain nombre de points doivent être précisés :

- Est-ce que l'enveloppe de 3,1 millions est un One-Shoot ou est-ce une mesure pérenne.

Dans ce second cas, pour **Solidaires** ceci doit se faire a minima à effectifs constants.

- Pour chaque thème abordé, **Solidaires** souhaite pouvoir disposer préalablement d'un document ou apparaîtra le coût de chaque mesure par catégorie et par grade pour connaître les montants en jeu et les conséquences pour les collègues, et préciser si la mesure est pérenne ou non.
- Concernant les IFDD, un comparatif devra être fait entre l'existant et les propositions de l'Administration, en intégrant les charges sociales et les prélèvements fiscaux.
- L'IFDD supprimée, quel budget vous avez envisagé pour faire face aux frais de repas induits.
- Concernant la NBI, **Solidaires** vous demande de préciser à qui est-elle attribuée (A,B,C) y compris pour l'encadrement, et combien de points sont alors attribués, ainsi que le budget y afférent.
- **Solidaires** vous demande la communication de la liste des IE, en y intégrant la liste que nous attendons depuis un certain temps.
- Afin de pouvoir employer la même terminologie, pourrez-vous nous fournir la définition de « directeurs fonctionnels » et leur nombre.

Un temps suffisant doit être laissé avant d'aborder chaque thème retenu, mais aussi à l'issue des négociations entre la diffusion de la version finale de l'accord et sa signature (ou non).

Enfin, comme il est d'usage à la DGCCRF, **Solidaires ccrf & scl** revendique que des mesures similaires soient également prises en faveur de nos collègues du SCL, lesquels contribuent également à l'exercice des missions de la DGCCRF.